



## PROBLEME TAXE FONCIERE

Par **CORINNES**, le **06/09/2019** à **08:39**

Bonjour,

Nous avons une saisie de salaire concernant une taxe fonciere et audio non regler depuis 2010 faute de travail.

cette annee declaration aux impots 2019 TOUJOURS EXONORE. Mais un travail en CDI il nous reclame l arriere

est ce normale.

Cordialement

Par **morobar**, le **07/09/2019** à **10:32**

Bonjour,

Le délai de prescription du recouvrement par le Trésor Public est de 4 ans.

Mais ce délai peut être suspendu par plusieurs actes interruptifs.

On peut être non imposable en termes de revenus, mais l'impôt foncier implique une propriété

immobilière que le TP aurait dû faire saisir et vendre aux enchères publiques.

ALors l'avis à tiers détenteur peut être régulier, mais aussi irrégulier.

<https://www.leturcq-avocats.fr/fr/actualites/id-216-prescription-de-l-action-en-recouvrement>